

Le contrôle des finances publiques se présente comme un instrument crucial dans la mise en œuvre des politiques publiques. À tous les niveaux de pouvoir, les dépenses de l'autorité publique sont en effet soumises à de multiples formes de contrôle. Celles-ci peuvent être appréhendées à l'aune d'une distinction structurante – bien que nécessairement imparfaite : le contrôle administratif, d'une part, et le contrôle juridictionnel, de l'autre.

Au titre des contrôles administratifs, l'on peut songer au contrôle interne à l'administration, au contrôle de l'Inspection des Finances, à l'audit interne, au contrôle de la Cour des comptes, au contrôle de tutelle exercé sur les organismes issus de la décentralisation fonctionnelle ou territoriale, ou encore au contrôle des institutions européennes.

Au titre des contrôles juridictionnels, l'on songe au contrôle du juge judiciaire, au contrôle du Conseil d'État, au contrôle de la Cour constitutionnelle ou encore à celui de la Cour de justice de l'Union européenne. Même les modes alternatifs de résolution des conflits sont susceptibles de présenter un intérêt, à l'image de la médiation processuelle et, dans un autre esprit, de la médiation institutionnelle.

C'est aux multiples interrogations que suscitent ces diverses formes de contrôle administratif et juridictionnel des finances publiques que le Centre Montesquieu d'études de l'action publique de l'UCLouvain a choisi de consacrer son prochain colloque. Le colloque, tout comme l'ouvrage qui en contiendra les actes et qui sera édité le même jour, donne l'occasion à nombre des meilleurs spécialistes en la matière de se prononcer sur cet enjeu juridique et démocratique fondamental.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU Université catholique de Louvain
1348 Louvain-la-Neuve

INSCRIPTION www.uclouvain.be/centre-montesquieu

PRIX
Inscription, ouvrage (distribué le jour du colloque) : 230 euros

AGREMENT
Formation agréée par Avocats.be à concurrence de 6,5 points
Demande d'agrément en cours auprès de l'IFJ

COORDINATION SCIENTIFIQUE
David RENDERS, professeur à l'UCLouvain
Damien PIRON, professeur à l'ULiège

Informations complémentaires : Mme Magali Dupont
010 47 47 11
m.dupont@uclouvain.be

Louvain-la-Neuve
Mardi 29 novembre 2022

Le contrôle administratif et juridictionnel des finances publiques

 **UCLouvain**

08h30 *Accueil café*

09h00 **Introduction générale**, par Damien PIRON, *professeur à l'ULiège*, et David RENDERS, *professeur à l'UCLouvain, avocat*

LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF DES FINANCES PUBLIQUES

Sous la présidence de Florence THYS, *conseillère à la Cour des comptes*

Le contrôle interne à l'administration

09h15 **Le contrôle interne des finances publiques**, par Marc EVRARD, *conseiller législation au SPF Stratégie et appui*

09h30 **Le contrôle interne des finances publiques locales**, par Martine RADEMAKER, *directrice financière de la commune d'Oupeye*

Le contrôle de l'Inspection des Finances

09h45 **Het Interfederaal Korps van de Inspectie en de ex ante administratieve en begrotingscontrole**, par Erwin MOEYAERT, *chef de Corps du Corps Interfédéral de l'Inspection des Finances*

10h05 *Pause-café*

L'audit dans l'administration

10h35 **L'introduction de l'audit interne dans les services publics fédéraux**, par Christian DE VISSCHER, *professeur émérite à l'UCLouvain*

10h50 **Le rôle de la réglementation dans la mise en place de l'audit dans l'administration**, par Béatrice BAUMANN, *inspectrice générale des Finances, responsable de la Cellule d'audit fédérale de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens*

Le contrôle de la Cour des comptes

11h05 **La Cour des comptes et le contrôle administratif**, par Marc BOURGEOIS, *professeur à l'ULiège*, et Pierre RION, *conseiller à la Cour des comptes*

Le contrôle de tutelle

11h25 **La tutelle financière sur les organismes paraétatiques**, par Kris WAUTERS, *professeur à l'UCLouvain, avocat*, et Elvira SAITOVA, *avocate, collaboratrice scientifique à l'UCLouvain*

11h40 **La pratique de la tutelle sur les pouvoirs locaux en matière financière: approche comparative**, par Marc OSWALD, *premier président du Conseil du contentieux des étrangers*

Le contrôle des institutions européennes

11h55 **La surveillance budgétaire des États de la zone euro**, par Francesco MARTUCCI, *professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas*

12h15 *Lunch*

LE CONTRÔLE JURIDICTIONNEL DES FINANCES PUBLIQUES

Sous la présidence d'Yseult MARIQUE, *professeure à l'Université d'Essex, chargée de cours invitée à l'UCLouvain et Research Fellow au FöV Speyer*

Le contrôle du juge judiciaire

13h45 **Quelques observations sur l'approche judiciaire de la dépense publique**, par David DE ROY, *conseiller d'État, maître de conférences invité à l'UCLouvain*

Le contrôle du Conseil d'État

14h05 **Le contrôle des finances publiques par le Conseil d'État**, par Bruno LOMBAERT, *avocat, maître de conférences invité à l'USL-B et à l'ULiège*, Pauline LAGASSE, *auditrice au Conseil d'État, assistante à l'USL-B*, et Julia SIMBA, *avocate, assistante à l'USL-B*

Le contrôle du juge constitutionnel

14h25 **Le contrôle des finances publiques par la Cour constitutionnelle**, par Luc DETROUX, *président de chambre au Conseil d'État, chargé d'enseignement à l'USL-B*

Le contrôle du juge européen

14h45 **Le contrôle (très indirect) de la Cour de justice de l'Union européenne sur l'exécution du budget de l'Union**, par Jonathan WILDEMEERSCH, *référénaire à la Cour de justice de l'Union européenne, professeur à l'ULiège*, et Sandrine MATHIEU, *avocate, assistante à l'ULiège*

15h05 *Pause-café*

Les modes alternatifs de résolution des conflits

15h30 **La médiation processuelle**, par Emmanuel JACUBOWITZ, *avocat, médiateur agréé*, et Clémentine CAILLET, *avocate, médiatrice agréée*

15h45 **La médiation institutionnelle et les finances publiques**, par Jérôme AASS et David BAELE, *médiateurs fédéraux*, Marc BERTRAND, *médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, et Catherine DE BRUECKER, *médiatrice bruxelloise*

Le contrôle des finances publiques, synthèse et perspectives

16h00 **Regard interne**, par Pierre NIHOUL, *président de la Cour constitutionnelle, professeur à l'UCLouvain*

16h20 **Regard international**, par Marie DUSSOL, *directrice des affaires juridiques de la Cour des comptes de France*

16h40 *Cocktail*